

<https://www.paris-normandie.fr/id492271/article/2024-02-09/lyceens-sanctionnes-apres-de...>

Par Marion Riaux

5 min read

Lycéens sanctionnés après des blocages à Rouen : les syndicats tirent la sonnette d'alarme

Les 1^{er} et 6 février 2024, plusieurs élèves du lycée Jeanne-d'Arc à Rouen se sont mobilisés dans le cadre de l'appel des syndicats enseignants à manifester. Selon l'intersyndicale enseignante, certains auraient été sanctionnés, ce que réfute le rectorat.



Par Marion Riaux

Publié: 9 Février 2024 à 13h13 Temps de lecture: 1 min

C'est une polémique qui enfle depuis quelques jours au lycée Jeanne-d'Arc, à Rouen. La direction se livrerait à une chasse aux sorcières. Dans le viseur : les élèves qui se sont mobilisés ces derniers jours à l'occasion de la grève nationale des enseignants. L'établissement a été bloqué à deux reprises dans les matinées des 1^{er} et 6 février 2024. Les lycéens ont ensuite rejoint les manifestations enseignantes. Au lendemain des blocages, la direction a convoqué certains d'entre eux. Un communiqué de l'intersyndicale enseignante dénonce des « *intimidations, des violences verbales, des menaces de représailles scolaires, des menaces de fichages et des méthodes d'interrogatoires déstabilisantes* ».

« Nous avons eu des témoignages de lycéens après notre assemblée générale du 6 février. Ils nous ont expliqué subir une pression incroyable de la part de la direction. Une élève notamment a subi un vrai interrogatoire et a fini exclue une journée. Cette répression envers ces jeunes qui entrent à peine dans la vie démocratique, ça nous a choqué. Il y a une vraie volonté de museler cette jeunesse mobilisée et de leur faire peur », détaille un membre de la commission exécutive de Sud Éducation 76-27.

Pas de sanctions selon le rectorat

Mathias Le Corre, étudiant qui a côtoyé les lycéens lors des blocages et des manifestations, confirme : « La lycéenne en question à 15 ans, elle est en Seconde. On lui a dit qu'on avait reconnu sa voix en train de chanter des slogans. On lui a montré des vidéos de caméras de surveillance, on lui a demandé de dénoncer les bloqueurs, de donner des noms. On l'a menacée de porter plainte, de baisser ses notes. Elle a fini en pleurs. Et d'autres élèves ont été sanctionnés en début de semaine », raconte-t-il.

Le rectorat affirme de son côté qu'aucune sanction ou exclusion n'a été mise en place : « Les élèves ont le droit de manifester, mais les blocages complets sont interdits par la loi. Les lycéens identifiés ont eu deux heures d'absence injustifiées et leurs parents ont été prévenus. »

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) :

[Rouen \(Seine-Maritime\)](#)

Generated with Reader Mode